



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Ayant été convoqués par proclamation de la lieutenant-gouverneure Janice FILMON, les députés sont réunis pour l'ouverture de la deuxième session de la quarante-deuxième législature.

L'administrateur ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée législative du Manitoba :

Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième session de la quarante-deuxième Législature de la Province du Manitoba.

Depuis un siècle et demi, le Manitoba est le foyer de l'espoir : un endroit où des gens de partout dans le monde sont venus pour construire des vies libres dans un lieu de paix, de sécurité et de prospérité.

En tant que Manitobains, nous avons relevé et surmonté ensemble tous les défis qui se sont posés sur notre route. Depuis la fondation de notre province en 1870, nous avons connu deux guerres mondiales, une dépression économique et des catastrophes naturelles. Durant toute cette période, nous avons été unis en tant que Manitobains et en tant que Canadiens.

L'an prochain, 2020, marquera le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Manitoba en tant que province.

Le thème de notre anniversaire est « Unis dans la fête ». Nous invitons tous les Canadiens à se joindre à nous – à s'unir à nous – dans cette fête. Parce que l'anniversaire du Manitoba, c'est aussi l'anniversaire du Canada.

Nous fêtons notre histoire et nos traditions, nos réalisations et nos progrès. Mais ce que nous célébrons vraiment, c'est notre identité en tant que Manitobains et Canadiens. Nous sommes un peuple libre doté de droits et de libertés qui font l'envie du monde entier.

C'est pourquoi votre gouvernement présentera à cette Assemblée, dès que possible, une résolution qui affirmera l'engagement du Manitoba envers la liberté de conscience et de religion des fonctionnaires. Cette résolution comprendra l'affirmation du droit de chaque personne de porter les vêtements ou les symboles religieux de son choix et exprimera notre opposition à l'utilisation des pouvoirs de l'État pour restreindre ces libertés.

Ensemble, nous construisons un nouveau Manitoba qui approfondira et poursuivra le succès des 150 dernières années. Un nouveau Manitoba où les jeunes s'établiront et bâtiront leurs propres rêves. Un nouveau Manitoba où les familles et les aînés trouveront la paix et la sécurité. Un nouveau Manitoba où les entrepreneurs et les preneurs de risques trouveront des possibilités de croissance.

Un nouveau Manitoba où le progrès est toujours en marche.

Votre gouvernement s'acquittera de ce mandat renouvelé en mettant en œuvre cinq garanties fondamentales pour la population manitobaine : des réductions de taxes et d'impôts; de nouveaux emplois; de meilleurs soins de santé, plus rapidement; de nouvelles écoles; et un plan vert et climatique conçu au Manitoba.

Ce sont les pierres angulaires d'un nouveau Manitoba qui rendront notre province plus forte et plus résiliente. Un nouveau Manitoba qui sera plus compatissant et bienveillant, grâce aux réformes que nous mettons en œuvre. Un nouveau Manitoba qui sera plus prospère et plus progressiste.

Afin de rendre la vie plus abordable, votre gouvernement présentera des dispositions législatives en vue de la mise en œuvre de la Garantie de diminution de taxes et d'impôts 2020, qui restituera au moins 2 020 \$ à chaque famille du Manitoba :

- à compter de l'année d'imposition 2020, la taxe de vente provinciale sur les honoraires liés à la préparation des testaments et des déclarations de revenus sera éliminée;
- la taxe de vente provinciale sera également supprimée pour les services personnels de plus de 50 \$, y compris les services de salon de coiffure et d'esthétique;
- les frais d'homologation seront éliminés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020;
- les droits d'immatriculation des véhicules seront réduits de 10 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Votre gouvernement éliminera également la partie de l'impôt foncier affectée à l'éducation. L'élimination progressive commencera la première année suivant l'équilibre budgétaire et s'échelonne sur une période maximale de 10 ans. Une fois ce processus terminé, le propriétaire moyen économisera plus de 2 000 \$ par année.

Le Manitoba jouit de nombreux avantages naturels : sa situation centrale, ses riches ressources agricoles et naturelles, ainsi qu'un approvisionnement abondant en énergie hydroélectrique propre et verte. Par le passé, cependant, nos avantages naturels ont trop souvent été grevés par des taxes et des impôts élevés, des formalités administratives et des obstacles au commerce.

Votre gouvernement poursuivra son effort sans précédent pour réduire ces fardeaux et faire du Manitoba un lieu encore plus attrayant où vivre, investir et créer des emplois. En plus de réduire les taxes et les impôts, votre gouvernement met en œuvre un plan de création d'emplois comprenant la réduction des obstacles au commerce, la diminution des formalités administratives, l'investissement dans l'infrastructure, l'équilibre budgétaire et la transformation de notre fonction publique.

Forts du succès du premier Sommet de la création d'emplois, tenu le 3 octobre, nous commencerons à mettre en œuvre le Plan de création de 40 000 emplois du Manitoba.

Les obstacles à la croissance économique seront réduits : le Manitoba continuera de montrer la voie au pays en éliminant les obstacles au commerce interprovincial, qui continuent de coûter aux Canadiens jusqu'à 130 milliards de dollars par année en possibilités économiques perdues.

Grâce à l'élimination de ces obstacles, le taux de croissance du PIB national pourrait atteindre 4 %, ce qui se traduirait par un gain de 1 500 \$ par an pour chaque famille canadienne.

Votre gouvernement prêche par l'exemple : nous avons récemment éliminé six autres exceptions dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), ce qui favorise l'accès de tous les Canadiens à notre processus d'approvisionnement.

Moins de bureaucratie signifie plus d'emplois. Votre gouvernement agira rapidement pour accélérer le système de délivrance des permis aux échelles régionale et municipale. Cela entraînera de nouveaux investissements représentant 5,1 milliards de dollars par année, soit environ 7 % du PIB de la province.

Votre gouvernement reconnaît que le Manitoba doit adopter une approche coordonnée en matière de développement économique et d'investissement dans le secteur privé. Par conséquent, nous lancerons l'Initiative de partenariats pour la croissance économique avec des partenaires régionaux et sectoriels de choix, afin de mettre l'accent sur les points forts de l'économie de la province, notamment l'agriculture, l'aérospatiale et la technologie.

L'industrie alimentaire du Manitoba se développe. Votre gouvernement éliminera les obstacles réglementaires provinciaux qui limitent la capacité de nos agriculteurs à produire des aliments pour les marchés locaux et permettra aux consommateurs de communiquer directement avec les producteurs locaux.

Nous mettrons en place des mesures législatives en vue d'éliminer les restrictions au magasinage le dimanche et les jours fériés, tout en préservant le droit des municipalités de maintenir des restrictions à l'égard des heures d'ouverture des commerces dans leurs collectivités, si elles le désirent.

Votre gouvernement continuera de promouvoir la création d'emplois dans le Nord. Nous établirons un Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba de 20 millions de dollars pour stimuler ce secteur dans le nord du Manitoba. En outre, nous mènerons un examen des sites miniers abandonnés et orphelins afin que le secteur privé soit tenu responsable des dommages environnementaux et que des mesures correctives soient rapidement mises en œuvre.

Votre gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie du tourisme et mettra sur le succès qui a permis de faire du Manitoba une destination touristique importante. Nous augmenterons de 25 % le financement accordé à la promotion du tourisme, et 5 % des recettes liées à ce secteur seront consacrées à la promotion du tourisme et de l'investissement au Manitoba, ce qui comprend une stratégie visant à attirer plus d'événements importants dans notre province.

Votre gouvernement commencera également à travailler avec l'industrie du cinéma et de la télévision pour stimuler la production grâce à la bonification du crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos.

La construction de routes et de ponts va de pair avec le développement économique et la création d'emplois. C'est pourquoi le budget de construction routière passera de 350 à 400 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Votre gouvernement investira des milliards de dollars de plus annuellement, alors que nous lançons un ambitieux programme de développement de l'infrastructure comprenant notamment des hôpitaux, des écoles, des universités et des sociétés d'État.

À cette fin, votre gouvernement créera un fonds spécial pour les projets d'infrastructure, qui favorisera la création d'emplois et les investissements dans le secteur privé. Ce fonds sera inclus dans le Budget de 2020.

Votre gouvernement travaillera avec des partenaires clés comme la Manitoba Heavy Construction Association et d'autres groupes à l'élaboration d'un plan qui permettra au secteur privé de jouer un rôle plus important dans la construction de l'infrastructure. Ainsi, chaque dollar investi par les contribuables produira plus de kilomètres de routes.

Dans le but de maximiser encore davantage notre budget routier, nous présenterons de nouveau la *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)* afin d'uniformiser les règles du jeu. Ainsi, les entrepreneurs ne seront pas contraints d'embaucher de la main-d'œuvre syndiquée et chaque appel d'offres sera traité de façon juste et impartiale.

Votre gouvernement continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour achever les travaux liés au canal de déversement du lac Manitoba. Ce projet vital ne peut plus être retardé. Compte tenu des conditions d'humidité élevée que nous connaissons, nous demanderons au gouvernement fédéral d'aider à accélérer la construction de ce projet avant la saison d'inondations prochaine.

Votre gouvernement sait que des services de communication d'urgence modernes et efficaces sont essentiels à la protection de la population. C'est pourquoi il mettra en œuvre un nouveau système de services de communication du secteur public, qui permettra de mieux outiller le personnel de première ligne des services d'urgence qui veille à la sécurité des Manitobains. Nous mobiliserons la Ville de Winnipeg et la Ville de Brandon afin d'élaborer un cadre réglementaire approprié, dans le but de mettre en place les services 911 nouvelle génération qui seront basés sur l'interopérabilité avec les autres ordres de gouvernement et les autres provinces.

La transparence et la responsabilité financières sont des principes directeurs importants. Le gouvernement précédent sous-estimait la valeur de l'actif et ne se préparait pas suffisamment à faire face aux obligations provinciales. Votre gouvernement continuera de réparer le gâchis financier causé par dix-sept ans de mauvaise gestion financière.

Nous présenterons la *Loi sur l'établissement du budget sommaire* pour intégrer l'établissement du budget sommaire et la production de rapports financiers connexes aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Ainsi, les règles en matière de transparence et de responsabilité financières seront claires.

Nous réaménagerons les accords financiers liés au stade Investors Group afin qu'ils soient plus transparents et viables pour les contribuables et le Winnipeg Football Club.

Votre gouvernement mettra la dernière main à un processus de production de rapports fondé sur des tableaux de bord équilibrés. Il en résultera des mesures à l'échelle des ministères fournissant à point nommé à la population des renseignements sur les progrès réalisés dans l'amélioration des services.

Le rétablissement de la stabilité et de la confiance dans nos finances publiques demeure une priorité pour votre gouvernement.

C'est pourquoi 407 millions de dollars ont été ajoutés au fonds de réserve en cas d'imprévu de la province pour faire face aux catastrophes et aux urgences inattendues. Votre gouvernement poursuivra ses efforts en vue de rétablir le solde du compte de stabilisation des revenus au niveau prévu par la loi, à savoir 5 % des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

Les modifications recommandées par la Commission manitobaine des pensions seront apportées à la *Loi sur les prestations de pension* afin d'offrir plus de souplesse, de protection et de viabilité financière aux participants aux régimes de retraite et à leurs répondants.

Nous établirons de nouveaux processus, fondés sur de solides principes de comptabilité financière, pour rationaliser les règles relatives à la vente, à la location et à l'aliénation des biens de la Couronne. Le ministère des Finances dressera également un inventaire des biens, y compris des biens-fonds, appartenant au gouvernement qui ne sont plus utilisables ou nécessaires à la prestation des services publics. De plus, nous mettrons en place un système de vente aux enchères pour les terres domaniales agricoles, la première vente devant avoir lieu au cours des prochains mois.

Votre gouvernement continuera à optimiser l'argent des contribuables en faisant des achats plus judicieux. Il explorera des façons d'améliorer les processus d'approvisionnement d'autres entités publiques, notamment les sociétés d'État, les organismes et les conseils.

Dans le cadre des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Manitoba, votre gouvernement travaillera avec l'Assemblée législative afin d'appuyer les efforts visant à restaurer le magnifique palais législatif et ses terrains environnants. Le ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine du Manitoba, en collaboration avec l'ensemble des ministères et des entités comptables, coordonnera les activités prévues par le comité organisateur de Manitoba 150.

Votre gouvernement aspire à une fonction publique hautement performante, novatrice et agile; une fonction publique axée sur les produits et les résultats. À cette fin, nous publierons un rapport d'étape mis à jour sur la Stratégie de transformation de la fonction publique, qui vise à instaurer une culture de l'innovation et une approche axée sur les résultats pour les programmes.

Nous présenterons également des mesures législatives pour remplacer l'actuelle *Loi sur la fonction publique*, qui est désuète, par une loi qui portera le même nom et qui tiendra compte des normes et des valeurs d'un milieu de travail moderne. De plus, nous étendrons le Fonds d'apprentissage, qui connaît un franc succès, aux entités comptables de l'ensemble du gouvernement afin de mettre en œuvre de meilleurs services fondés sur les idées des fournisseurs de services de première ligne.

La prestation de meilleurs soins de santé, plus rapidement, demeure l'une des principales priorités de votre gouvernement. La Garantie des soins de santé de deux milliards de dollars renforcera les services de première ligne, alors que la collaboration avec le personnel infirmier, les médecins et les patients se poursuit pour mettre en place des innovations qui permettront d'améliorer les soins aux patients et de réduire les temps d'attente.

Votre gouvernement a demandé aux fournisseurs de soins de santé de cerner les lacunes et de recommander des possibilités de réformes positives. Plus de 3 000 d'entre eux ont répondu, y compris des médecins, du personnel infirmier, des gestionnaires et d'autres fournisseurs de soins de santé de première ligne venant de tous horizons.

Ces réponses ont donné lieu au nouveau Plan provincial de services cliniques et préventifs. Ce plan guidera les investissements effectués dans le cadre de la Garantie de soins de santé de deux milliards de dollars en vue d'offrir de meilleurs soins aux patients, des soins plus près du domicile et fondés sur les besoins des Manitobains en fonction de leur lieu de résidence.

Pour aider nos aînés à vieillir chez eux, nous construirons des endroits sûrs offrant de meilleurs soins à domicile. Nous augmenterons le nombre de logements supervisés et de places en foyers de soins personnels.

Le processus de reconstruction du service d'urgence de l'Hôpital Saint-Boniface commencera immédiatement. Il s'agit d'une autre étape importante dans les efforts visant à réduire les temps d'attente grâce à des salles d'urgence plus grandes, plus efficaces et plus rapides.

La collaboration avec l'Office des soins communs et les offices régionaux de la santé se poursuivra en vue de créer 200 postes infirmiers d'ici 2023 et de raccourcir les listes d'attente pour les opérations de la cataracte, du genou et de la hanche, grâce à des investissements ciblés. Au total, 80 ambulanciers paramédicaux seront embauchés en région rurale dans le but d'atteindre une norme de service à la clientèle permettant à 90 % de la population d'avoir accès à des soins en 30 minutes au moins 90 % du temps, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Par ailleurs, votre gouvernement présentera de nouveau la *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé*, afin d'alléger l'administration générale et d'améliorer la prestation des services de santé partout au Manitoba.

Nous établirons le Fonds des idées du personnel de première ligne doté de 40 millions de dollars. Il permettra aux travailleurs de la santé de mettre en œuvre des solutions novatrices visant à rationaliser et à améliorer les soins aux patients. Les candidats retenus seront annoncés en 2020. Nous commencerons à planifier des achats en gros d'équipement médical avec d'autres provinces canadiennes, afin d'économiser de l'argent qu'il serait plus utile de consacrer aux fournisseurs de services de première ligne.

Une initiative de 3,4 millions de dollars axée sur la santé des femmes sera lancée. Elle comprendra : l'amélioration du soutien communautaire pour les femmes qui ont été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance; une aide accrue pour les filles exploitées sexuellement les plus vulnérables; davantage de traitement pour les troubles de l'alimentation; et la création d'un programme de baccalauréat en pratique sage-femme de quatre ans à l'Université du Manitoba.

En outre, nous consulterons les pharmaciens pour élaborer un cadre leur permettant de rédiger des ordonnances pour des infections des voies urinaires non compliquées, afin d'éviter une consultation médicale.

Votre gouvernement est profondément préoccupé par l'escalade du taux de criminalité dans nos collectivités et est déterminé à lutter contre l'augmentation de la violence et du désordre causés par les bandes.

Nous mettrons en œuvre le Plan d'action pour la sécurité des rues et des personnes afin de sévir contre les trafiquants de drogue qui mettent à mal nos collectivités et de rétablir la sécurité au centre-ville de Winnipeg.

Nous donnerons suite aux recommandations de la Commission de police du Manitoba sur l'amélioration de la sécurité publique au centre-ville de Winnipeg. Nous mettrons les conseils de la Commission en application dans d'autres collectivités lorsqu'ils peuvent aider à y réduire la criminalité.

Votre gouvernement investira également 10 millions de dollars dans une stratégie globale qui comprendra : des mesures intensifiées d'application de la loi; une coordination accrue entre la police et les propriétaires d'entreprise; et des ressources plus importantes pour que la Section des enquêtes de la sécurité publique puisse traduire les trafiquants de drogue en justice. Des investissements supplémentaires seront consacrés aux équipes de réduction de la criminalité de la GRC dans les régions rurales du Manitoba.

Nous lancerons à Winnipeg, à Brandon et dans les régions rurales du Manitoba une campagne publicitaire *Crime Stoppers*. Elle prévoira notamment plus d'argent pour encourager la divulgation de renseignements sur le trafic de drogues. Nous prendrons des mesures pour améliorer l'échange de renseignements sur la criminalité entre la GRC et les services de police municipaux, mettre sur pied des opérations policières conjointes, et accroître le soutien des mesures tactiques déployées par le Service de police de Winnipeg.

Afin d'appuyer ces efforts accrus d'application de la loi, votre gouvernement facilitera la saisie et la liquidation de l'argent de la drogue et des biens des trafiquants, en élargissant le processus de confiscation civile.

Votre gouvernement collaborera avec les collectivités autochtones et leurs dirigeants pour déterminer des programmes axés sur la prévention et qui pourraient offrir des possibilités de justice réparatrice aux jeunes. C'est le cas du programme d'emploi pour les jeunes de l'organisme Outland. Ce faisant, on veillera à ce que les jeunes contrevenants soient tenus responsables de leurs actes, tout en leur permettant de recevoir une éducation, d'acquérir une expérience de travail et de se doter de compétences essentielles à la vie quotidienne.

Une grande partie des jeunes qui ont des démêlés avec la justice ont besoin d'aide. Nous mettrons sur pied un centre d'expertise pangouvernemental afin de les orienter vers des programmes et des services communautaires appropriés, y compris des services de traitement des problèmes de santé mentale et de la toxicomanie. L'objectif est de faire en sorte que le système judiciaire soit un dernier recours pour les jeunes pris en charge.

Votre gouvernement améliorera les services de santé mentale et de traitement des dépendances en se fondant sur les recommandations du rapport de VIRGO, du groupe de travail sur les drogues illicites et de la Community Wellness and Public Safety Alliance.

Les nouvelles mesures comprennent : la création d'un établissement médical de dégrisement doté d'une équipe de professionnels de la santé mentale capable de traiter jusqu'à 20 patients à la fois; l'établissement d'un service d'aide à la guérison et d'un centre d'accueil ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; et l'amélioration des services de désintoxication à durée variable à Winnipeg.

De plus, le service d'urgence du Centre des sciences de la santé sera agrandi pour inclure 12 nouvelles salles de traitement et d'attente pour les personnes souffrant de psychose liée à la méthamphétamine ou d'autres problèmes graves de toxicomanie ou de santé mentale.

Enfin, nous mettrons sur pied un programme d'études modernisé de prévention de la toxicomanie dans nos écoles au cours de la prochaine année scolaire. Nous mettrons de l'avant une campagne de sensibilisation du public pour traiter la question de la légalisation par le gouvernement fédéral des produits comestibles au cannabis.

L'amélioration des résultats scolaires est essentielle pour l'avenir de notre province. Nos enfants méritent de bonnes écoles avec de vraies salles de classe, pas des classes mobiles. La Garantie de 20 nouvelles écoles de votre gouvernement prévoit la construction de 13 écoles au cours des dix prochaines années, en plus des sept écoles qui ont déjà fait l'objet d'un engagement.

Nous ajouterons aussi 1 510 places de garderie en école dans le cadre de cette Garantie.

Les enseignants sont au cœur de notre système éducatif, et le dévouement et l'enthousiasme dont ils font preuve sont essentiels à l'amélioration des résultats scolaires. C'est pourquoi votre gouvernement lancera le Fonds des idées du personnel enseignant. Doté de 25 millions de dollars, il appuiera des solutions novatrices visant à rationaliser les activités des enseignants et à améliorer les résultats scolaires dans toute la province. Les candidats retenus seront annoncés en 2020.

En prévision des recommandations issues de l'examen de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba, nous avons chargé le ministère de l'Éducation d'entreprendre un examen de son mandat pour se préparer à mettre en œuvre des réformes qui permettront à nos élèves d'obtenir de meilleurs résultats.

Afin de réduire le gaspillage et les dédoublements dans notre système d'éducation, nous enverrons à tous les établissements d'enseignement postsecondaire qui reçoivent des fonds de fonctionnement provinciaux des lettres de mandat décrivant les attentes en ce qui concerne les résultats des élèves et la responsabilité financière.

Votre gouvernement se préoccupe des personnes vulnérables et veut qu'elles soient accompagnées comme il convient. Dans cette optique, nous amorcerons des consultations en vue d'élaborer un programme d'aide aux Manitobains handicapés qui sera distinct du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

Votre gouvernement modifiera également le Code des normes d'emploi afin d'étendre les protections en matière de congé à toutes les victimes de violence sexuelle, qu'elles aient entretenu ou non une relation conjugale avec l'agresseur. Ces personnes auront droit à 10 jours de congé imprévu et à une période continue pouvant aller jusqu'à 17 semaines pour obtenir des services aux victimes, demander de l'aide juridique ou déménager.

Le ministère des Familles augmentera les investissements dans le secteur privé afin d'accroître le nombre de places de garderie au Manitoba. Des modifications législatives faciliteront le versement de subventions d'immobilisations aux centres privés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de favoriser la création de places.

Nous continuerons de financer le crédit d'impôt pour le développement des garderies. Et nous mettrons en place une indemnité de garde d'enfants transférable qui donnera aux parents plus de choix de garderie. Ce nouveau programme permettra d'offrir jusqu'à 500 \$ par mois à 3 000 familles à faible revenu.

Votre gouvernement mettra en œuvre la « loi de Clare » au Manitoba, en veillant à ce que les femmes aient accès à des renseignements sur les antécédents de violence familiale de leur partenaire et en donnant aux femmes les moyens de quitter des situations de violence potentielle. La police, les refuges pour les femmes et les spécialistes de la protection de la vie privée seront consultés en vue de l'élaboration d'un protocole de divulgation de ces renseignements aux femmes.

Votre gouvernement continuera de mettre en place des réformes de la justice civile afin d'assurer la justice et l'équité dans nos tribunaux et notre système judiciaire. Les autres volets de l'initiative de réforme du droit de la famille seront mis en œuvre afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier des nouveaux processus du droit de la famille qui sont autoguidés, qui soutiennent les enfants et qui réduisent la paperasserie. Des modifications de la *Loi sur la prescription* seront également proposées afin d'harmoniser les dispositions en vigueur au Manitoba avec celles qui existent dans le reste du pays.

Votre gouvernement comprend l'importance de travailler avec ses partenaires autochtones et métis. La collaboration avec les collectivités des Premières Nations en vue d'officialiser de nouvelles ententes sur l'exploitation des ressources et de créer des possibilités pour le tourisme dans le Nord se poursuivra, tout comme la création d'une administration aéroportuaire dans le Nord.

Votre gouvernement ira également de l'avant avec les principes de gestion partagée avec les Premières Nations et les Métis dans le but d'assurer la durabilité des populations d'animaux sauvages et de poissons. Le travail se poursuivra avec tous nos partenaires afin de préserver les populations d'originaux dans les monts Duck et Porcupine et d'assurer la subsistance des populations régionales de poissons et d'animaux sauvages pour les générations futures.

L'opération Retour au foyer sera achevée pour les membres de la première nation de Lake St. Martin qui sont éloignés de leurs terres traditionnelles depuis trop longtemps.

Votre gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires municipaux afin de veiller à l'efficacité et à la rentabilité des administrations locales. Ce faisant, un processus de collaboration avec l'Association des municipalités du Manitoba sera établi afin de renforcer la croissance conjointe de la province et des municipalités et les possibilités de partenariat par une discussion équilibrée portant sur les recettes et les dépenses.

Un Programme d'obligation redditionnelle et d'audit des municipalités sera mis sur pied afin d'offrir des audits de l'optimisation des ressources, menés par des tiers, aux municipalités qui désirent améliorer leurs services sans augmenter le fardeau fiscal.

Nos anciens combattants méritent notre gratitude et notre respect. Dans la foulée de son récent engagement à améliorer le partage des recettes avec les organisations d'anciens combattants, votre gouvernement déposera un projet de loi visant à exempter toutes les organisations d'anciens combattants de l'impôt foncier municipal dans l'ensemble de la province.

Les changements climatiques représentent l'un des grands défis pour notre prospérité future et celle de nos enfants. Votre gouvernement sait que les Manitobains veulent apporter leur contribution à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles, et c'est pourquoi il poursuit la mise en œuvre du *Plan vert et climatique du Manitoba*.

Dans le cadre de ce plan, une stratégie énergétique à long terme sera élaborée. Elle s'appuiera sur les importants actifs du Manitoba en matière d'électricité renouvelable, y compris l'écologisation des transports, de nouvelles normes sur les biocarburants et des mesures d'économie d'énergie.

Votre gouvernement lancera également un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de 25 millions de dollars pour les maisons et les immeubles commerciaux existants. Cette initiative réduira les émissions cumulatives de gaz à effet de serre du Manitoba de 135 000 tonnes au cours des trois prochaines années, ce qui équivaut à retirer 27 000 voitures des routes.

On demandera au Conseil consultatif d'experts du Plan vert et climatique d'enquêter et de formuler des recommandations sur l'électrification de l'infrastructure de transport du Manitoba afin de réduire davantage l'empreinte carbone de la province.

L'exigence relative à l'éthanol sera portée à 10 % et celle relative au biodiesel à 5 % des carburants en 2020. En réduisant la part des combustibles fossiles, ces mesures feront baisser les émissions de 375 000 tonnes sur trois ans, soit l'équivalent de la plantation de 25 millions d'arbres. Ces carburants seront à base de maïs et de canola cultivés au Manitoba, ce qui sera avantageux pour notre industrie agricole et pour l'environnement.

Votre gouvernement mettra en œuvre la *Loi sur les bassins hydrographiques durables* pour appuyer la stratégie provinciale de conservation de l'eau la plus complète au Canada. Dans le cadre de ce plan de 204 millions de dollars, notre gouvernement double son investissement de 52 millions de dollars dans le Fonds en fiducie du Programme d'intendance agricole des bassins hydrographiques afin d'aider les propriétaires fonciers qui souhaitent conserver des terres humides temporaires non protégées par règlement.

On s'inquiète de plus en plus des quantités croissantes de plastique dans notre environnement. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il fournira un cadre réglementaire pour interdire les plastiques à usage unique. Au Manitoba, nous amorcerons également des consultations avec le secteur privé sur l'élimination des sacs en plastique.

Les efforts de conservation du Manitoba doivent aussi inclure une meilleure gestion de la faune et de la pêche. Les pratiques cruelles et inhumaines de chasse de nuit ont été interdites lors du premier mandat du gouvernement. L'application de la *Loi sur la conservation de la faune* sera renforcée et les poursuites qui en découlent augmenteront pour sévir contre les personnes qui mettent en danger la sécurité publique et les populations d'animaux sauvages par la chasse de nuit illégale. Nous embaucherons huit agents de conservation supplémentaires pour améliorer les efforts de protection et de préservation de notre faune.

Les sociétés d'État du Manitoba fournissent des services essentiels à la population. Votre gouvernement veut que ces services soient rentables, efficaces et adaptés aux besoins. Pour y parvenir, nous commencerons par demander aux sociétés d'État de réduire autant que possible les niveaux de gestion et la bureaucratie.

Des modifications législatives seront élaborées pour permettre aux restaurants de livrer du vin directement aux clients. La Société manitobaine des alcools et des loteries sera tenue d'exempter les distillateurs, les cidreries et les brasseurs artisanaux du Manitoba des majorations relatives aux produits artisanaux fabriqués et vendus sur place.

Votre gouvernement reconnaît le rôle important que jouent les petits partis politiques dans notre système démocratique. C'est pourquoi l'allocation annuelle du gouvernement de nos prédécesseurs, ou «taxe électorale», a été éliminée, et que des mesures seront prises pour supprimer le système trop généreux de remboursement des dépenses électorales du Manitoba qui favorise les grands partis politiques.

La population du Manitoba a choisi d'aller de l'avant, de se diriger vers un avenir où la vie est abordable, où les collectivités sont prospères et en sécurité. Les 150 prochaines années prouveront qu'il n'y a pas de limites à ce que notre population et notre province peuvent accomplir.

Je vous laisse maintenant aux affaires de la session, en sachant que vous vous acquitterez de vos fonctions et de vos responsabilités avec loyauté.

Puisse la divine Providence continuer à bénir notre province et à guider cette Assemblée dans toutes ses délibérations.

Que Dieu bénisse le Manitoba.

Que Dieu bénisse le Canada.

Et que Dieu protège la Reine.

L'administrateur se retire.

---

**PRIÈRE**

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée confie la vice-présidence des comités pléniers à Greg NESBITT, représentant la circonscription électorale du Mont-Riding.

---

**Mardi 19 novembre 2019**

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

\_\_\_\_\_

M. le *premier ministre* PALLISTER propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 14 h 22, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger